Nations Unies S/2007/272



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 28 avril 2004, concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Conseil a décidé de créer un comité qui lui ferait rapport sur la mise en œuvre de la résolution par les États Membres. Pour faire rapport au Conseil, le comité pourrait, le cas échéant, faire appel à des compétences extérieures.

Le 26 avril 2007, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a approuvé le recrutement de deux nouveaux experts afin de pourvoir les postes vacants au sein du groupe d'experts qui l'assiste actuellement dans ses travaux. En conséquence, je tiens à vous informer que j'ai nommé les experts suivants pour faciliter les travaux du Comité :

Ana Maria Cerini (Argentine)
Brad Howlett (Australie)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-34143 (F) 110507 110507